

un moment nous étions tous unis lorsque nous nous sommes entendus sur la nécessité qu'il y avait de faire disparaître cette question de la politique. C'était le 29 mars 1909, alors que tous les membres de la Chambre à l'unanimité adoptèrent la résolution suivante :

Cette Chambre reconnaît absolument le devoir du peuple du Canada, à mesure qu'il croît en nombre et en richesse, d'assumer une grande part des responsabilités de la défense nationale.

La Chambre est d'opinion que, conformément aux relations constitutionnelles qui existent à présent entre la mère patrie et les colonies autonomes, le paiement de contributions régulières et périodiques au trésor impérial, pour les fins de la marine et de la milice ne serait pas, en tant que le Canada est concerné, la solution la plus satisfaisante de la question de la défense.

La Chambre avec plaisir approuvera toute dépense nécessaire destinée à promouvoir la rapide organisation d'un service naval canadien pour coopérer et être en contact immédiat avec la conférence impériale et en pleine sympathie avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la sécurité du commerce, à la sûreté de l'empire et à la paix du monde.

La Chambre exprime sa ferme conviction que, lorsque le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien sera prêt à faire tous les sacrifices nécessaires pour donner de toute manière aux autorités impériales la plus loyale coopération pour le maintien de l'intégralité et de l'honneur de l'empire.

Cette résolution fut votée à l'unanimité. Les deux partis politiques s'unirent pour voter cette résolution patriotique, qui fut acclamée par toute la population du Canada. La résolution fut précédée de discours des chefs des deux partis politiques, et le très honorable ministre qui est devenu le leader s'est lui-même exprimé comme suit sur la résolution :

Relativement à ce qu'il a dit aujourd'hui en faisant connaître les grandes lignes de la défense navale du pays, je partage absolument l'idée de mon très honorable ami le premier ministre. D'abord je suis absolument d'avis que ce que nous devons avoir à ce sujet c'est une force navale canadienne qui soit à nous. Je crois cela absolument. L'autre essai a été fait par l'Australie pour la mère patrie, et la chose n'a donné aucun résultat satisfaisant. Dans la Grande-Bretagne la contribution a été peut-être considérée comme insuffisante. En Australie elle n'a pas, enfin, satisfait le peuple, pour la raison que la Grande-Bretagne s'est vue obligée de demander à l'Australie que la sphère des opérations de l'escadre s'étendit jusqu'à la mer de Chine et à l'océan Indien. En constatant l'étendue des opérations de cette escadre, les Australiens ont compris que ce qu'ils avaient donné durant quelques années ne pouvait assurer à l'Australie la protection que ses

intérêts exigeaient. Aussi l'Australie aujourd'hui veut construire une flotille de sous-marins et de torpilleurs qui, en cas de guerre, coopéreraient avec les croiseurs armés et les autres vaisseaux de la flotte anglaise. Au cours de cette discussion on a fait remarquer qu'en créant une pareille force navale on créerait une flotte qu'il serait très difficile, sinon impossible pour la Grande-Bretagne, de faire traverser les mers, et qu'en se protégeant elle-même elle donnait la meilleure aide possible pour la protection de l'empire. Je suis donc, à ce sujet, du même avis que le premier ministre. Je suis aussi de son avis sur un autre point, et je dis que la dépense d'argent destinée à cette fin devrait être, au moins contrôlée par notre parlement, et qu'en votant une pareille contribution et en coopérant avec les forces de la marine impériale, nous rendrions un service réel dans la défense navale de l'empire et nous ferions notre devoir, non seulement envers le Canada, mais envers tout l'empire.

Or, les honorables sénateurs de la droite ont dû remarquer que la résolution tendait à demander d'agir immédiatement. Lorsque je lis la discussion qui se fit sur cette résolution, je constate que c'est le leader du Gouvernement actuel qui suggéra que le mot "rapide" fût inséré dans cette résolution. Je lis ce qui suit à la page 3521 des débats de 1909.

Je serais heureux que mon très honorable ami acceptât la proposition d'insérer dans ce paragraphe un mot indiquant l'intention d'agir promptement. Si mon honorable ami voulait insérer avant le mot organisation, un mot comme "immédiate" ou même comme "prochaine". Je crois que cela améliorerait grandement le paragraphe; je l'approuverais; et je ne crois pas qu'il serait désapprouvé par un seul honorable membre de cette Chambre-ci.

Et, l'année suivante, lorsque le leader du gouvernement actuel revint d'Europe, dans un discours qu'il fit à Toronto, il parla de la part qu'il avait prise dans la rédaction de cette résolution, et il indiqua que le mot "rapide" avait été inséré sur son avis, de même que la dernière partie de la résolution. Si nous nous étions présentés devant le peuple après l'adoption de cette résolution par la Chambre des communes, rien n'indique que tout le Canada l'aurait approuvée. Quelle autorisation le gouvernement actuel a-t-il reçue du peuple du Canada? Si une autorisation d'agir a été donnée, a-t-elle été basée sur cette résolution, qui avait été adoptée unanimement par la Chambre des communes? Malheureusement je suis obligé de répondre dans la négative. En 1910 il est arrivé quelque chose